

la protection de la vie humaine et aussi de la vie des animaux. Je ne m'oppose à aucune subvention accordée pour améliorer la santé des animaux parce qu'elle est aussi juste et aussi nécessaire que celle-ci. J'ai écouté par hasard une conversation, l'autre soir, entre un certain nombre de médecins et de vétérinaires et le docteur Bates, le chef de cette Ligue de la santé. J'ai pu me renseigner ainsi sur ce qui se fait au point de vue de la santé des animaux. Peu m'importe la somme que l'on dépense pour cette œuvre ou dans ce but, car cela fera économiser de l'argent à notre pays.

M. McCANN: Monsieur le président, je voudrais faire miennes les observations de l'honorable représentant de Saint-Boniface (M. Howden) et de mon collègue de profession. Je suis convaincu que ceux qui s'intéressent à l'hygiène publique devront faire comprendre aux gouvernements que comme le dit le vieil adage "il ne faut pas être ménager de bouts de chandelles et dépenser sottement de fortes sommes." Je ne pourrais trouver de meilleur exemple, je crois, de cette affirmation que le crédit en discussion. Jetant les yeux sur cette page, je vois un crédit de \$5,000 pour la Ligue de la santé du Canada, un autre de \$18,000 pour l'Institut national canadien des aveugles, un de \$4,500 pour la Montreal Association for the Blind, et ainsi de suite. Plusieurs subventions sont accordées à des associations qui s'occupent de la guérison des maladies. Quant on tient compte du fait qu'une forte partie des maladies dont souffre l'humanité peut être empêchée, on devrait se faire un devoir de faire comprendre aux membres du gouvernement que si l'on dépense plus pour prévenir les maladies, on en dépensera moins dans la suite pour les guérir.

Je n'ai pas la mission de défendre la Ligue de la santé du Canada, pas plus que toute autre société bénévole qui s'emploie à prévenir les maladies en faisant l'éducation du peuple. La maladie est en elle-même une question nationale. Les méthodes de l'enrayer varient bien peu d'un littoral à l'autre. Il arrive bien rarement, au cours des années, que le chiffre d'un crédit soit modifié à la suite d'observations pour ou contre la subvention en question, de sorte que nous n'avons peut-être pas lieu de compter faire grand'chose en vue de faire augmenter la subvention accordée cette année à la Ligue de santé du Canada. Quoi qu'il en soit, nous réussirons peut-être à poser des principes qui serviront à faire augmenter les subventions accordées dans ce but à l'avenir.

La Ligue de la santé du Canada, comme d'autres organisations, est une association na-

tionale bénévole qui s'occupe de l'éducation du peuple sur la nécessité d'appliquer de plus en plus les mesures destinées à conserver la santé afin de réduire les maladies et les décès, et aussi de porter au plus haut degré possible le niveau de la santé en général. Dans son mémoire présenté à la commission Rowell la Ligue de la santé du Canada déclare qu'entre autres fins officielles, elle a celle de recourir aux moyens jugés nécessaires pour promouvoir l'hygiène personnelle et l'hygiène collective et contrôler et éliminer les maladies contagieuses. En passant je dirai que la Ligue de la santé du Canada a beaucoup fait pour enrayer et éliminer les maladies contagieuses. Elle a accompli au pays des merveilles, comme on en voit rarement même à l'étranger, relativement à la diphtérie. Le traitement par la toxoïde et les mesures d'ordre préventif ont donné ce résultat que depuis cinq ans il ne s'est présenté aucun cas de diphtérie dans cinq grandes villes d'une population globale de 800,000 âmes.

La ligue a encore pour mission officielle de collaborer avec les gouvernements, les médecins, les infirmières et les dentistes, ainsi qu'avec d'autres associations dans l'accomplissement de ses fins. Elle s'occupe encore de promouvoir, d'organiser et d'assister les services provinciaux, régionaux et autres relatifs à la santé, les associations et les organismes qui poursuivent en totalité ou en partie des fins semblables à celles de la ligue, que ces services soient rattachés ou non à la ligue, qu'ils soient ou non constitués en corporations; elle s'occupe aussi d'empêcher les ligues particulières, les associations et les organismes de porter des appellations qui les relieraient à la Ligue et de se dégager de toutes obligations contractées par ces services particuliers, ces associations et organismes. La ligue s'occupe enfin de prélever des fonds conformément aux règlements qui la régissent dans l'accomplissement de la mission qu'elle s'est tracée, et d'affecter l'argent ainsi obtenu à son œuvre et de verser à même ces fonds des contributions à des fondations existantes ou qu'elle peut créer pour réaliser son programme d'action.

La ligue vise encore à prendre les moyens qu'elle juge à propos pour faire connaître le travail qu'elle accomplit et les initiatives qu'elle prend, en particulier par la réclame dans les journaux, par des imprimés, par l'achat et l'exposition d'œuvres d'art ou susceptibles d'amorcer l'intérêt, par la publication d'ouvrages et de périodiques, par la distribution de prix, de récompenses et de dons. A ce propos elle a publié une pellicule cinématographique intitulée "Les avariés", que plus de 5 millions de personnes ont pu voir